



## REGLEMENT

**Dispositions techniques et financières  
relatives aux modalités de déplacement de compétiteurs insulaires  
sur les compétitions de niveau national**



## ARTICLE 1 : Catégories des personnes concernées

### A. Une sélection des compétiteurs insulaires

La sélection corse se composera, a priori, des trois premiers du championnat régional corse.

Elle pourra être modifiée à tout moment par le sélectionneur de la discipline, de façon argumentée et après concertation avec tous les acteurs de la discipline concernée.

### B. Une équipe d'encadrants et éventuellement les accompagnants (parents, bénévoles)

#### a) L'équipe d'encadrants sera composée :

- du sélectionneur,
- d'une personne en charge de toute la logistique en amont et sur place pendant la compétition,
- d'un ou plusieurs mécaniciens,
- d'un représentant de chaque club concerné, si possible l'entraîneur du club.

#### b) Les accompagnants (parents, bénévoles) viendront en renfort des encadrants.

## ARTICLE 2 : Catégories des secteurs concernés

### 1) Le transport aérien ou maritime

La prise en charge ne peut concerner que les compétiteurs sélectionnés par le comité régional et trois accompagnants maximum.

- *Une partie des frais liés au transport aérien ou maritime étant prise en charge par la Collectivité de Corse (généralement 50% dans la mesure où une demande est faite en temps utile), le surplus sera pris en charge par chacune des personnes concernées, ou les clubs s'ils le désirent.*

### 2) Le transport terrestre

Le fait de transporter des vélos conduit généralement à ce que le transport terrestre soit réalisé à partir de véhicules automobiles ; mais, lorsque les conditions financières et techniques de transport le permettront, la solution du train pourra être éventuellement envisagée.

Afin que le déplacement puisse avoir lieu dans des conditions de confort minimales, surtout pour ce qui concerne les compétiteurs, il est souhaitable que le déplacement puisse se faire :

- avec le moyen d'un véhicule utilitaire (fourgon ou une grande camionnette) pour emporter les vélos, les entreposer en toute sécurité et transporter le matériel (voir point n° 4 ci-après).
  - avec un ou plusieurs véhicules de tourisme, suivant le nombre de personnes faisant le déplacement.
- *Ces frais seront pris en charge par le ou les clubs concernés.*

### 3) L'hébergement

L'hébergement se fait généralement en hôtel ou en gîte, voire, en appartement.

➤ *Ces frais seront pris en charge par le comité régional.*

### 4) Le matériel

Il s'agit spécifiquement de tout le matériel nécessaire à l'entretien et la réparation des vélos : chaînes, pignons, cassettes, câbles, cocottes et autres. De plus, chaque compétiteur devra être muni des périphériques et pièces spécifiques à son vélo qu'il estimera nécessaire d'emporter.

Chaque compétiteur devra être muni de tous les outils utiles pour ces interventions.

➤ *Le coût de tout ce matériel sera pris en charge par les compétiteurs.*

### 5) Les équipements du stand

Il s'agit des tonnelles, chaises, tables, publicités de prestataires publics ou privés, banderoles et tous autres types de panneaux distinctifs.

➤ *Les frais relatifs à l'équipement du stand seront pris en charge par le comité régional.*

### 6) Le financement des accompagnants et autres frais divers

*a) Les accompagnants (parents, bénévoles) prendront à leur charge leurs propres frais de déplacement et de séjour.*

*b) Une caisse commune pour les repas des compétiteurs sera instituée. Elle sera approvisionnée par les parents et devra être versée au comité avant le départ.*

*La participation, basée sur le coût moyen des petits déjeuners, déjeuners et diners, est établie à 60€/jour/compétiteur.*

### 7) Budgétisation

Le budget consacré aux déplacements des cyclistes insulaires est fixé annuellement et figure dans la tarification régionale.

-----